



Rapport de la Commission financière **sur les comptes 2025**

Lors de la séance du 15 avril 2026, la Commission financière (CF) a examiné les comptes 2025 en présence de M. Eric Vonlanthen, responsable des finances et de Mme Béatrice Schranz, administratrice des finances.

M. Vonlanthen et Mme Schranz ont répondu de manière transparente et claire aux diverses questions et informations complémentaires demandées par la commission financière.

M. Célien Berthold, Réviseur responsable, a présenté le Rapport détaillé de l'organe de révision et répondu aux questions.

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement présente un bénéfice de CHF 3'320'920.88 alors que le budget 2025 prévoyait une perte de -CHF 963'878.00.

L'amélioration des comptes 2025, par rapport au budget, est d'un montant (arrondi) de +CHF 4'285'000 que l'on peut essentiellement expliquer par la progression de +CHF 2'781'000 du poste « Finances et impôts » d'une part et d'une moindre dépense globale de -CHF 1'312'000, hors dépenses eau potable et eaux usées, d'autre part.

Les revenus de l'impôt à la source ont été régularisés pour la première fois en 2025 avec le chiffrage d'un transitoire. De plus, des changements de méthode, au niveau de l'estimation des impôts, ont eu un impact positif de +CHF 1'642'000 au niveau des recettes. A ceci viennent s'ajouter des éléments extraordinaires comme la dissolution de provisions.

Les charges brutes diminuent globalement de -CHF 701'000 par rapport au budget mais les comptes « approvisionnement en eau » et « eaux usées » comprennent des mises en réserve de CHF 2'294'000 soit une augmentation de +CHF 1'034'000 par rapport au budget. A l'exception des transports scolaires, pratiquement tous les autres domaines affichent des baisses par rapport aux prévisions.

Compte d'investissement

Un budget global d'investissement de CHF 10'210'000 était prévu mais les investissements de l'exercice sous revue n'ont été que de CHF 2'043'000 soit un écart de -CHF 8'167'000. La complexité de certaines procédures explique en partie ce retard dans la réalisation des projets routiers, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Mais cette situation est très problématique car le plan financier comprend un très gros volume d'investissement pour les années à venir.



Rapports de l'Organe de révision

La société « CORE Fiduciaire Revision SA », en tant qu'Organe de révision, a vérifié les comptes annuels pour l'exercice 2025 comprenant le Bilan au 31.12.2025, le compte de résultats, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos cette date ainsi que l'annexe.

Selon l'appréciation de l'Organe de révision, les comptes annuels présentés sont conformes à la loi sur les finances communales et à l'ordonnance sur les finances communales. La Commission financière a également reçu le rapport détaillé de l'Organe de révision, rapport qui ne comporte aucun élément anormal ou manquement. Le « **Rapport de l'Organe de révision sur l'audit des comptes annuels** » atteste qu'il existe un système de contrôle interne défini selon les dispositions du conseil communal. En conséquence, l'Organe de révision recommande au conseil général d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

Conclusion

Le budget 2025 prévoyait une perte de -CHF 964'000 mais les comptes 2025 bouclent avec un bénéfice de CHF 3'321'000. L'amélioration des comptes par rapport au budget est donc de **+CHF 4'285'000**.

La Commission financière prend à nouveau connaissance de cet excellent résultat qui permet de renforcer la situation financière de notre commune dont tous les indicateurs financiers sont bons. Il convient toutefois de souligner que le très faible niveau des investissements réalisés en 2025, par rapport au budget, va créer une forte pression pour les années à venir. On peut mettre en doute la faisabilité du calendrier prévu dans la planification pour la réalisation des projets

Au 31.12.2025 les fonds propres libres se situent ainsi à CHF 28,0 millions ce qui donne une marge importante au Conseil communal, respectivement au Conseil général, pour les prochaines années.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour le contrôle rigoureux des dépenses et la bonne discipline budgétaire.

La Commission financière propose au Conseil général d'approuver les comptes 2025 présentés.

Courtepin, le 26 avril 2026

Pour la Commission financière
Daniel JORIO
Président